



-

DOSSIER

SOUTENIR LES DÉFENSEURS DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX

18

.....

FÉDÉRER LES FAMILLES DE DÉFENSEURS

Rencontre avec Michel Forst,
rapporteur spécial de l'ONU
sur la situation des défenseurs
de l'environnement

21

.....

LES MILITANTS ENVIRONNEMENTAUX EN DANGER

Tour d'horizon des menaces
qui pèsent sur ces défenseurs
des droits dans le monde

24

.....

NOTRE PLAIDOYER

L'ACAT-France poursuit
sans relâche son action
de soutien aux défenseurs
des droits humains
et de l'environnement

FÉDÉRER LES FAMILLES DE DÉFENSEURS

ENTRETIEN AVEC MICHEL FORST, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs de l'environnement / PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE SEFF, déléguée générale de l'ACAT-France / PHOTOS JOËL SAGET/AFP



18 **Après avoir été rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Michel Forst a été élu rapporteur spécial sur la situation des défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus en juin 2022. Nous avons été à sa rencontre pour comprendre les enjeux de ce mandat et du mécanisme de réaction rapide mis en place par la Convention pour protéger ces défenseurs.**

Quels objectifs vous êtes-vous fixés en votre qualité de rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement ?

Michel Forst : Tout d'abord, faire en sorte que l'on puisse mieux travailler ensemble, avec les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations

environnementalistes. J'ai pu constater que l'on travaille trop en silo dès lors qu'il s'agit de la protection des défenseurs de l'environnement. Il y a une nécessité à recadrer le travail et à faire en sorte que l'on puisse monter des coalitions entre les différentes familles de défenseurs.

Autre objectif : créer des méthodes de travail avec l'idée d'engager un dialogue constructif avec les États dès lors que des atteintes manifestes aux droits des défenseurs sont constatées, et élaborer des outils en ce sens qui permettent d'assurer un dialogue constant. Lorsque la vie des défenseurs de l'environnement sera "à risque", je n'hésiterai pas à utiliser les moyens modernes de communication digitale tels que les appels urgents ou des appels directs aux États pour évoquer avec eux la situation de communautés ou de défenseurs qui seraient menacés.

Troisième objectif, travailler à la prévention des risques, car il est difficile de protéger un défenseur, surtout s'il est très menacé. Or, les défenseurs de l'environnement le sont. Selon Global Witness⁽¹⁾, 49 % des défenseurs qui ont été tués en 2021 étaient des défenseurs de l'environnement. D'où la nécessité de mettre en place des mécanismes d'anticipation, d'alerte rapide, pour prévenir les risques auxquels sont confrontés les communautés et les défenseurs

« L'activité humaine menace de plus en plus le cadre naturel de l'humanité et en s'attaquant ainsi à l'environnement, elle s'attaque aux droits des locaux, à leur santé, à leur vie »

de l'environnement, ainsi que les militants du climat. Ce mandat appelle à être indépendant afin d'entendre la voix de toutes les parties prenantes à une problématique environnementale. Certes, mon mandat a été créé par les États parties à la Convention et je suis soutenu par les Nations unies, mais, lorsque j'ai été élu, j'ai déclaré que je serai un rapporteur spécial indépendant des pays, des Nations unies, des ONG et des pressions éventuelles de la société civile.

En juillet 2022, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution déclarant que "l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel". Comment expliquez-vous qu'elle se soit saisie si tardivement de cette question ?

M. F. : Force est de constater une montée en puissance de la question environnementale et climatique avec la pression des événements. On voit que l'activité humaine menace de plus en plus le cadre naturel de l'humanité et qu'en s'attaquant ainsi à l'environnement, elle s'attaque aux droits des locaux, à leur santé, à leur vie.

De plus, il y a une véritable mobilisation de la société civile, en particulier des organisations environnementalistes, mais aussi des ONG de défense des droits humains, qui vise à faire reconnaître par les États que de nouveaux droits sont nés des droits fondamentaux proclamés dans la Charte des Nations unies et dans les deux pactes. C'est ainsi que le droit de l'environnement a vu son développement propre. Le fait que l'ONU se soit saisie des questions environnementales et de leur impact sur les droits humains montre qu'il y avait urgence. Le Conseil des droits

de l'homme a pris une décision forte avec la création du mandat de rapporteur spécial sur l'environnement et les droits humains, puis de rapporteur spécial sur le changement climatique. Une décision qui montre que, progressivement, aussi bien au Conseil des droits de l'homme qu'à l'Assemblée générale de l'ONU, la question environnementale et du changement climatique est devenue prioritaire et qu'elle va irriguer d'autres discussions et décisions.

Qu'est-ce qui différencie un défenseur des droits de l'homme d'un défenseur de l'environnement ?

M. F. : C'est une question que je me suis posée. D'abord, dans mes contacts avec des défenseurs, je constatais qu'un grand nombre d'entre elles et d'entre eux témoignaient d'attaques et de menaces qui venaient à la fois des États et des entreprises internationales. Des témoignages qui mettaient en évidence qu'en s'attaquant à l'environnement dans lequel vivaient les défenseurs et les communautés affectées, on s'attaquait à leurs droits : leur droit au logement, à l'eau potable, à l'alimentation, au travail, etc. Et il y avait dans les "complaintes" et les plaintes des défenseurs beaucoup de connexions entre la question du droit de l'environnement et celle des droits humains.

Alors, il n'y a pas de véritable distinction entre les deux catégories, c'est ce que j'ai essayé de montrer dans le rapport que j'ai publié et présenté aux Nations unies en 2016, et qui a été à l'origine d'une résolution présentée par la Norvège sur la protection des défenseurs de l'environnement. La définition des Nations unies est générique, générale. Elle dit qu'est considéré comme défenseur tout individu, groupe ou organe de la société qui protège et promeut les

« Selon Global Witness, 49 % des défenseurs qui ont été tués en 2021 étaient des défenseurs de l'environnement »

droits humains. Bien évidemment, dans la pratique, un défenseur de l'environnement promeut les droits humains : le droit de vivre dans un environnement préservé, son droit à la terre, le droit de propriété, etc. Ainsi, dans ce rapport de 2016, j'ai montré qu'il n'y avait pas de différences fondamentales entre les deux catégories de défenseurs, mais qu'il y a en revanche des différences nettes dans le mode de militantisme.

Le constat que je faisais alors était que la "famille droits humains" des défenseurs des droits de l'homme était déconnectée des organisations environnementalistes et, de la même manière, que ces dernières, à l'exception de quelques-unes, connaissaient peu les mécanismes de protection des droits humains et n'y avaient pas du tout accès. Le rapport de 2016 visait à réconcilier les deux familles et à montrer qu'on a intérêt à bâtir des coalitions, des communautés fortes qui incluent à la fois des défenseurs de l'environnement et des défenseurs des droits humains, comme des organisations de défense des droits de l'homme, pour arriver à être solides dans le travail de plaidoyer auprès des États. Mais il faut faire en sorte que les mécanismes onusiens et d'autres organisations intergouvernementales puissent servir la cause des défenseurs de l'environnement, qui sont les plus menacés parmi les défenseurs.

La Convention d'Aarhus, ratifiée par 47 pays⁽²⁾, prévoit-elle des leviers dédiés aux défenseurs de l'environnement ?

M. F. : En résumé, elle en prévoit trois. Le droit à l'information : chaque État a l'obligation de mettre à la disposition des défenseurs de l'environnement et des communautés affectées toute l'information sur les projets environnementaux susceptibles de menacer leurs droits. Le droit à la participation : les États ont l'obligation de s'assurer que les communautés et les défenseurs menacés par un projet environnemental puissent avoir un accès à la prise de décision, et faire connaître formellement, y compris dans le processus législatif, leur opposition au dit projet. Enfin, l'accès à la justice : si les droits des défenseurs sont bafoués, il y a un mécanisme de plainte avec obligation faite aux États d'assurer un accès à la justice dans leur pays et à réparation si bien fondé.

Le mandat va plus loin : il a une compétence géographique qui dépasse les 47 États parties à la convention. Car, si les défenseurs sont menacés par des entreprises ayant leur siège social dans un des pays parties à la Convention, ils pourront se tourner vers moi pour chercher une protection.

En tant que rapporteur spécial des Nations unies pour les défenseurs de l'environnement, quel message souhaitez-vous adresser aux membres de l'ACAT-France ?

M. F. : Ce mandat offre de nouvelles possibilités qu'il est important de promouvoir auprès des militants, mais plus encore auprès des équipes engagées dans le plaidoyer afin qu'elles s'en saisissent, comprennent que ce nouveau mécanisme existe et qu'il est capable d'apporter une réponse aux attaques et menaces que subissent un certain nombre de défenseurs que l'ACAT-France soutient. C'est un mécanisme nouveau, des outils et méthodes de travail restent donc à développer.

Il est important que les environmentalistes et les ONG de défense des droits humains comprennent l'importance d'avoir un mandat dédié à la protection des défenseurs de l'environnement, qui sont les premières victimes d'attaques de la part des États et des entreprises transnationales.

(1) GlobalWitness est une ONG fondée en 1993 et spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles des pays en développement et la corruption politique qui l'accompagne.

(2) États parties à la Convention : 47 pays de la région paneuropéenne en plus de l'Union européenne.

LES MILITANTS ENVIRONNEMENTAUX EN DANGER

TEXTES COLETTE CHANAS-GOBERT, BERNADETTE FORHAN, LAURENCE RIGOLLET ET ALINE ABDERAHMAN

Partout dans le monde, les défenseurs des droits sont menacés, criminalisés, harcelés, incarcérés, agressés, tués. Ils sont encore trop nombreux à être en danger, bien que les mécanismes internationaux évoluent – lentement – dans le sens de leur protection. Tour d'horizon des défenseurs soutenus par l'ACAT-France.



Mexique. Le Père Marcelo harcelé et menacé en toute impunité

Le Père Marcelo, Maya Tsotsil, est un défenseur des droits des peuples autochtones du Chiapas (Mexique).

Le contexte dans lequel il agit est particulièrement violent : trafics (drogue, armes et prostitution), développement de mégaprojets destructeurs pour l'environnement (barrages, mines, autoroutes), présence de groupes armés illégaux. À plusieurs reprises, il a mobilisé des milliers de manifestants contre la criminalité ou pour le droit à un environnement sain. Le Père Marcelo est très écouté. Fédérateur, il est devenu gênant pour ceux qu'il dénonce, ce qui met sa vie en danger. Il est menacé de mort, son véhicule est régulièrement saboté et il fait l'objet de campagnes de diffamation sur les réseaux sociaux et dans les médias. Récemment, son rôle de médiateur a été criminalisé par le bureau du procureur. Le harcèlement qu'il subit est quotidien. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'association SweFor a documenté 207 incidents le mettant en danger sans qu'aucun n'ait fait l'objet d'enquêtes ou de poursuites. Le Père Marcelo continue son combat pour les droits humains, la construction de la paix et l'environnement, malgré les obstacles mis sur son chemin.



Vietnam. Le journaliste Nguyen Van Hoa détenu arbitrairement

Le droit à un environnement propre, sain et durable est protégé par l'article 43 de la Constitution vietnamienne.

Des journalistes et des militants écologistes sont condamnés soit pour « propagande contre l'État », soit pour « évasion fiscale ». L'ACAT-France les soutient.

Nguyen Van Hoa, l'un d'entre eux, est détenu arbitrairement depuis plus de cinq ans pour avoir filmé les manifestations pacifiques à l'extérieur des locaux de l'entreprise Formosa en 2016, révélant ce scandale environnemental national au grand jour. Journaliste-citoyen, défenseur de la liberté d'expression, il a été arrêté arbitrairement le 11 janvier 2017 par la police de la province de Ha Tinh et a été condamné pour « propagande contre l'État » à sept ans de prison, puis à trois ans d'assignation à résidence au cours d'un procès au secret et sans représentation légale. Il a porté plainte, en vain, auprès des autorités vietnamiennes pour torture et mauvais traitements. Actuellement détenu à la prison d'An Diem, sa demande d'examen médicaux à l'hôpital, alors qu'il souffre de maux de tête et de douleurs au foie, lui a été refusée. Sa famille alerte sans succès.



Vietnam. L'activiste Nguy Thi Khanh accusée d'évasion fiscale

Pour l'ensemble de son travail sur les problématiques énergétiques, elle a reçu plusieurs prix internationaux dont, en 2018, le prestigieux Goldman Environmental Prize, l'équivalent d'un prix Nobel de l'environnement, et un Climate Breakthrough Award reconnaissant son travail aux côtés des agences étatiques vietnamiennes. Sa notoriété l'a exposée à une surveillance et à un harcèlement croissants de la part de ses opposants par le biais des médias d'État et de campagnes de diffamation. Nguy Thi Khanh a été condamnée le 17 juin 2022 pour « *évasion fiscale* », au motif qu'elle n'avait pas payé des impôts dus sur la somme reçue lors de la remise du Goldman Environmental Prize. Or, elle ignorait devoir payer ces taxes à l'époque et elle a depuis précisé qu'elle était prête à honorer sa dette. Les autorités judiciaires ont nié le lien entre sa condamnation et ses activités liées au changement climatique. Elle n'a pas été représentée par un avocat lors de son procès.

Congo-RDC. Recherches pétrolières riment avec violations des droits

Cet été 2022 a été marqué par plusieurs alertes faisant état des menaces et pressions subies par les défenseurs locaux.

En République démocratique du Congo, au moment même où l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la résolution A/76/L.75 du 28 juillet 2022 déclarant que « *l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel* », le gouvernement lançait la vente aux enchères de 30 blocs pétroliers et gaziers. Dès le 22 août, huit organisations de défense de l'environnement (Greenpeace Africa, AICED, Rainforest Foundation UK, Dynamique POLE, MJPE, BVGRN, REDD, Réseau CREF) alertaient sur les menaces – y compris de mort – reçues par ses membres.



Équateur. Melissa Ramos. « La terre, l'eau et les territoires entretiennent la vie »

Melissa Ramos, 35 ans, travaille en Équateur avec Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) pour créer un dialogue entre les institutions publiques et les communautés paysannes et indigènes. Leur but commun est de créer une gestion équitable et durable des terres agricoles. « *Comprendre et faire comprendre que la terre, l'eau et les territoires entretiennent la vie* », est la principale motivation de la militante. Après des études en sociologie, la jeune femme analyse depuis 2015 ces conflits et accompagne des organisations sociales dans la défense de leurs droits. En mai 2022, les principales organisations nationales ont remis une proposition de réforme de la loi Terre et territoires ancestraux à l'Assemblée nationale. Un succès, mais le chemin est encore long. Il suppose de remettre en question le modèle économique et provoque des résistances de la part des pouvoirs publics et des entreprises privées.

Elles dénoncent la localisation de ces blocs sur des tourbières et des aires protégées, dont le parc national des Virunga, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. La République démocratique du Congo n'est pas seule : le 15 septembre, le Parlement européen a adopté une résolution sur les « *violations des droits de l'homme en Ouganda et en Tanzanie en lien avec les investissements réalisés dans des projets fondés sur les énergies fossiles* ». Ce texte cite clairement les intimidations, effractions et arrestations arbitraires déployées contre les défenseurs des droits et les ONG. Il relève également le risque de déplacement de plus de 100 000 personnes sans aucune garantie de compensation.



Mexique. La défenseure autochtone Kenia Hernandez emprisonnée pour ses activités militantes

Kenia Hernandez est avocate, féministe et défenseure autochtone amuzga. Elle coordonne actuellement le collectif paysan Zapata, en lutte pacifique pour le droit à la terre et contre les modèles de développement néolibéraux de l'État mexicain. Depuis 2020, elle est judiciairement harcelée par des acteurs corporatifs et les autorités locales en raison de ses engagements et pour avoir participé à une manifestation pacifique. Elle fait l'objet d'inculpations multiples et infondées. Cela fait désormais 20 mois que Kenia Hernández est détenue dans la prison de haute sécurité de Centro Femenil de Alta Seguridad No. 16, dans l'État de Morelos. Elle est soumise à un régime carcéral restrictif, inhumain et disproportionné en raison de sa criminalisation en tant que défenseure des droits humains, ce qui porte atteinte à ses droits fondamentaux et à ceux des membres de sa famille ; cela met en danger sa vie et son intégrité physique, psychologique et émotionnelle. Elle ne cesse de dénoncer les conditions inhumaines auxquelles elle et les autres femmes détenues font face. Trois d'entre elles se sont suicidées et deux autres sont mortes par manque de soins. Pour être entendue, Kenia Hernandez a plusieurs fois fait une grève de la faim. Sa santé est désormais plus que fragile compte tenu des mauvais traitements qu'elle continue de subir.



Le Mexique en tête d'un trio mortel pour les défenseurs en 2021

L'ONG Global Witness a rendu publique une étude sur le sort des défenseurs des droits environnementaux dans le monde au cours de la période 2012-2021. Elle y relève que 1 733 femmes et hommes ont payé de leur vie leur engagement, à l'instar d'Arnulfo Céron Sodiano (*photo*), sujet de notre Appel du mois en février 2020. Soit, depuis dix ans, un défenseur assassiné tous les deux jours environ – et cela ne constitue certainement que la partie émergée de l'iceberg. Ces crimes visent principalement les populations autochtones. En dix ans, 68 % de ces meurtres ont été commis en Amérique latine et 24 % en Asie ; mais les situations évoluent et l'Amérique latine, en 2021, réalise la triste performance de réunir 78 % des assassinats répertoriés. Si 2020 a établi un sombre record avec 227 militants de l'environnement assassinés, 200 personnes ont encore été tuées dans 17 pays en 2021. En 2020, la Colombie (65 morts), le Mexique (30) et les Philippines (29) composaient le trio mortel ; en 2021, peu de changements notables en tête de ce sinistre palmarès : Mexique (54), Colombie (33) et Brésil (26). Avec l'adoption de la résolution A/76/L.75 par l'ONU, le soutien à ces défenseurs se révèle primordial.

Pour en savoir plus www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/decade-defiance/

1733

femmes et hommes ont payé de leur vie leur engagement au cours de la période 2012-2021

200

militants et militantes de l'environnement ont été assassiné(e)s en 2021

54

défenseurs et défenseuses des droits humains et environnementaux assassiné(e)s au Mexique en 2021

NOTRE PLAIDOYER

TEXTE NATHALIE SEFF, déléguée générale de l'ACAT-France
PHOTO RÉGINE LEMARCHAND



L'ACAT-France poursuit sans relâche son action de soutien des défenseurs de l'environnement.

Rien ni personne ne peut empêcher le réveil d'un volcan qui peut être des milliers de fois plus destructeur qu'une bombe nucléaire. Le volcan se moque de l'argent, du pouvoir, de l'histoire séculaire des peuples qui ont vécu sur ses flancs et des frontières qui le traversent. Depuis des millénaires, l'humanité respire, se nourrit, se développe, prospère à l'abri de cette nature dont elle a, grâce à son instinct et à son ingéniosité, appris à se protéger, mais aussi à tirer bienfaits et profits. Cependant, l'ingéniosité pour le bien a cédé depuis bien longtemps la place à la stratégie pour le gain, et il est difficile d'étancher la soif de pouvoir.

Il est bien question de protéger l'humanité d'elle-même dès lors qu'il s'agit de protéger l'environnement. Car c'est l'activité humaine qui a causé la crise environnementale à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Une responsabilité qui relève des États qui gouvernent et réglementent cette activité. Or, nombre de grandes puissances mondiales sont totalitaires et considèrent comme secondaires, pire, hors-la-loi, les droits de l'homme parmi lesquels, depuis peu, le « *droit d'avoir accès à un environnement propre, sain et durable* ».

POUVOIR ET ARGENT, DES ENNEMIS REDOUTABLES

Au pays de la dictature, l'unique droit qui vaille est celui qui sert les seuls intérêts idéologiques et économiques de ses dirigeants. Ainsi, les défenseurs de l'environnement et des droits humains sont-ils des voix dissidentes à réduire au silence, car à même de contrarier le dessein politique des autorités de grandes puissances totalitaires telles que la Russie et la Chine, qui poursuivent un plan de conquête territoriale, idéologique, économique, par la violence et la répression, sur leur territoire comme à l'étranger.

Un rapport de 2020 publié par Global Witness, ONG spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles des pays en développement et la corruption politique, indique qu'« *en moyenne, quatre défenseurs ont été tués chaque semaine depuis la création de l'Accord de Paris sur le climat de 2015* ».

Un chiffre qui s'annonce exponentiel pour les années à venir. En effet, les défenseurs de l'environnement sont menacés parce qu'ils s'attaquent au nerf de la guerre en s'opposant aux industries qui émettent le plus de carbone, accélèrent le réchauffement climatique et ses dégâts sur l'environnement. Pouvoir et argent sont des ennemis redoutables forts d'une armée mondiale prête à se sacrifier.

LE COURAGE POUR SEULE ARME

L'ACAT-France a soutenu et défendu des défenseurs des droits humains, y compris des défenseurs de l'environnement. Ces derniers sont d'autant plus vulnérables qu'ils n'ont souvent pas d'autre alternative que de rester sur leurs terres, dont ils tirent leurs seuls moyens de subsistance pour eux, leur famille et leur communauté. Ils sont menacés et exposés aux exactions, aux arrestations et détentions arbitraires, à la violence, à la torture, aux disparitions forcées, et jusqu'à la peine de mort. Leur itinéraire ne les a pas préparés à la communication, à l'action sur le terrain juridique; peu d'organisations locales sont à même de les aider. La détermination et le courage sont les seules armes dont certains disposent pour mener leur combat pacifiste contre les autorités.

L'ACAT-France continue à se mobiliser. Elle mène des plaidoyers pour renforcer la protection des défenseurs, pour les informer sur leurs droits, leur donner accès aux mécanismes internationaux en place – dont le tout nouveau mécanisme spécifique à la protection des défenseurs des droits de l'environnement (*lire p. 18-19*), mis en place par la Convention d'Aarhus⁽¹⁾ en juin 2022.

(1) La Convention d'Aarhus, signée en 1998, est un accord visant la « démocratie environnementale ». En 2022, les États parties à la Convention se sont réunis et ont créé le poste de rapporteur spécial sur la protection des défenseurs de l'environnement, et élu Michel Forst à ce poste.